



MOTO CLUB COW RIDERS

REGLEMENT LOTERIE

30^{ème} SALON DU 2 ROUES

AGORA et CHAMP DE FOIRE de SAINT-AVOLD

13 et 14 avril 2024

Organisateur : Moto Club COW RIDERS
Représentant : M. AMEUR Hadi
Tél. : 06 88 87 17 86
Email : president.mcowriders@gmail.com

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secretaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 1

L'association Moto Club COW RIDERS, régie par le Code Civil Local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de 57500 SAINT-AVOLD, sous le volume 17, folio N° 962, ayant son siège social au 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold, organise une loterie à caractère associatif dans le cadre du 30^{ème} SALON DU 2 ROUES qui se déroulera le samedi 13 et dimanche 14 avril 2024 à la salle de l'Agora et sur le champ de foire de Saint-Avold.

L'organisation et le déroulement de la loterie se feront dans le respect de la législation française en vigueur.

ARTICLE 2

La loterie est ouverte à toute personne physique majeure.

Les participants sont libres d'acquérir autant de billets de loterie qu'ils le souhaitent.

ARTICLE 3

La nature des billets se présente sous forme de carnets à souche de dix (10) billets, comportant deux (2) parties numérotées à l'identique, une partie restera au talon du carnet et sera détachée ultérieurement pour le tirage au sort.

Le vendeur du billet inscrira obligatoirement et lisiblement sur la souche :

- le nom et prénom du souscripteur
- son adresse email
- son numéro de téléphone

Sur le billet remis au souscripteur figure :

- le nom de l'association : Moto Club COW RIDERS.
- la date du tirage : cf. article 5 du présent règlement.
- le prix du billet fixé à deux (2) euros.
- la mention : "Tirage fait en présence d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, Place Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

(Règlement consultable gratuitement à l'étude et sur le site de l'association www.cow-riders.fr)

ARTICLE 4

Date d'ouverture de la souscription des billets de loterie :

- Dimanche 18 février 2024 à 12H00.

Date de clôture de la souscription :

- Dimanche 14 avril 2024 à 17h00.

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clémenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cow-riders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secrtaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 5

Le tirage au sort de la loterie sera effectué, le dimanche 14 avril 2024 à 17H30 sur le Champ de foire de SAINT-AVOLD, en présence et sous contrôle d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, Place Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

Le tirage au sort des billets de la loterie se fera dans l'ordre décroissant de la liste des lots présentée dans le règlement à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 6

Liste des lots à gagner :

- | | |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| • Lot n° 1 : 1 moto BMW F900R | valeur commerciale : 9500 € |
| • Lot n° 2 : 1 moto ZONTES Urban 125 cm ³ | valeur commerciale : 3490 € |
| • Lot n° 3 : 1 mini moto APPOLO RXF 50 cm ³ | valeur commerciale : 999 € |
| • Lot n° 4 : 1 stage de pilotage | valeur commerciale : 610 € |
| • Lot n° 5 : 1 blouson moto | valeur commerciale : 400 € |
| • Lot n° 6 : 1 casque motard modulable | valeur commerciale : 300 € |
| • Lot n° 7 : 1 paire de bottes motard | valeur commerciale : 200 € |
| • Lot n° 8 : 1 paire de gants motard | valeur commerciale : 120 € |
| • Lot n° 9 : 1 combinaison de pluie | valeur commerciale : 100 € |
| • Lot n° 10 : 1 passage au banc de puissance moto | valeur commerciale : 50 € |

Les prix des lots sont indiqués en prix de vente TTC généralement constatés.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

ARTICLE 7

Afin de retirer leur lot, un délai de 60 jours est accordé aux souscripteurs absents au moment du tirage au sort.

La liste des gagnants sera indiquée sur le site Internet de l'association à l'adresse www.cow-riders.fr dans les 72 heures maximum suivants le tirage.

Les lots non retirés ne peuvent être vendus mais resserviront de lots pour une future loterie.

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secretaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 8

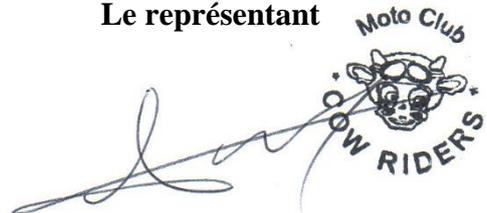
Le présent règlement est déposé et consultable gratuitement par les participants, en l'étude de la SCP A.DROIT huissiers de justice 2, Place Sibille à 57200 SARREGUEMINES, ainsi que sur le site internet de l'association à l'adresse : <http://www.cow-riders.fr>.

Fait à Saint-Avold, le 06 février 2024

Le rédacteur

HAAG Marie-Louise
Secrétaire

Le représentant



AMEUR Hadi
Président

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secretaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962